Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 038-213804255-20260924-D26_08_05CM-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de St Maurice l'Exil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la Présidence de M. GENTY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : dix sept septembre deux mil vingt-six
PRESENTS : MM. GENTY/CORRADINI/ CHERVEL/CHOUCHANE/FABBRI/BILLET/RULLIERE/ STARZYNSKI/ROYE/ULL/BERGER/GROUTSCH/VIALLET/ PICARD/ BAGLI/FERNANDEZ/ VINGERDER/MENDY/JOYET/BASARA/RUARD/HAMADACHE/TASOURIT
POUVOIRS : ABMESELELEME A RULLIERE/CHAOUCH A MENDY/ROUCAUTE A JOYET/ HAMMADI A CHOUCHANE/HADIMLI A BASARA/MATOUGUI A TASOURIT
N° 26/08/05
Objet : Prorogation de bail à construction et garantie d'emprunt

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le conseil municipal a délibéré le 2 octobre 2025 pour proroger le bail à construction du 30/05/1997 concernant les logements sociaux situés au 42 rue Sergent Geoffray afin de permettre à Alpes Isère Habitat de réaliser des travaux de rénovation.

Il ajoute qu'Alpes Isère Habitat souhaite que soit élargie l'assiette foncière de ce bail à construction en ajoutant les parcelles AB 641 et AB 642 sur lesquelles se trouvent 2 autres logements sociaux qui doivent également être rénovés.

Il est ainsi proposé :

- D'approuver la prorogation du bail à construction de la résidence sise 42 rue Sergent Geoffray 38550 St-Maurice l'Exil pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 21 juin 2060, au profit d'Alpes Isère Habitat, selon les conditions énoncées ci-dessus. Les frais d'acte seront pris en charge par Alpes Isère Habitat,
- D'élargir l'assiette du bail à construction et d'ajouter les parcelles AB 641 et AB 642,
- De dire que le bail est consenti à titre gratuit et que la participation de la commune aux garanties de l'emprunt à mobiliser par Alpes Isère Habitat est fixée à 35 %.

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré :

- Approuve la prorogation du bail à construction de la résidence sise 42 rue Sergent Geoffray – 38550 St-Maurice l'Exil pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 21 juin 2060, au profit d'Alpes Isère Habitat, selon les conditions énoncées ci-dessus. Les frais d'acte seront pris en charge par Alpes Isère Habitat.
- Décide d'élargir l'assiette du bail à construction et d'ajouter les parcelles AB 641 et AB 642 concernant deux logements situés au 40 rue Sergent Geoffray 38550 Saint-Maurice l'Exil,
- Décide que le bail prorogé est consenti à titre gratuit et que la participation de la commune aux garanties de l'emprunt à mobiliser par Alpes Isère Habitat est fixée à 35 %.
- Autorise le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente affaire et notamment à l'avenant au bail.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

SAINT MAURICE L'EXIL, le 24 septembre 2026

Le Maire,
Philippe GENTY

MAIRIE DE ST MAURICE L'EXIL 38550 (ISERE)

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 038-213804255-20260924-D26_08_05CM-DE

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Exécutoire compte-tenu de la réception
En Sous-Préfecture le 28/09/2026
Et de la notification ou publication
du 28/09/2026